



Appel à Projets « Microbiologie-immunologie »

Le Groupement d'Intérêt Public Agence Nationale pour la Recherche (GIP ANR) lance un appel à projets (AAP) dans les domaines de la microbiologie et de l'immunologie où seront pris en considération des projets concernant directement ou indirectement des pathologies infectieuses ou immunes.

La diversité des maladies infectieuses résulte de la diversité des microorganismes qui les provoquent mais aussi des réponses de la cellule hôte. La compréhension des modes d'interaction des deux partenaires pouvant conduire entre autres à des modifications dans la programmation cellulaire, est nécessaire pour développer des stratégies thérapeutiques innovantes et améliorer le diagnostic, en particulier de pathologies émergentes. Cet AAP a pour objectif de financer des projets visant à analyser les agents infectieux et les interactions entre agents infectieux et organismes hôte animaux (les systèmes « plantes » et l'interaction avec l'environnement font l'objet d'autres appels d'offres). Des projets portant sur la bactériologie, la mycologie, la parasitologie et la virologie (à l'exclusion des projets sur le VIH et le VHC) entrent dans le cadre de cet AAP.

La très grande hétérogénéité des pathologies impliquant un déficit ou un excès des réponses immunitaires place la recherche en immunologie au carrefour de domaines multiples. Aussi la compréhension des mécanismes fondamentaux de fonctionnement du système immunitaire est-elle indispensable au développement de moyens efficaces d'intervention à des fins thérapeutiques. Dans le cadre de cet AAP, tous les projets d'analyse fonctionnelle des réponses immunitaires, sur des modèles cognitifs ou de pathologie, seront pris en considération. Les projets portant sur l'immunologie des cancers et les projets fondamentaux de biologie cellulaire ou moléculaire sur des cellules du système immunitaire doivent être soumis à d'autres AAP.

Les projets pourront émaner d'équipes individuelles ou en association (maximum 4) et s'effectuer sur une période de 2 à 3 ans. Les projets collaboratifs seront pris en considération s'il y a interdisciplinarité et si les différentes équipes apportent des compétences complémentaires. Les regroupements entre équipes effectuant des recherches fondamentales et celles effectuant une recherche centrée sur la physiopathologie (en relation avec la clinique ou sur des modèles animaux pré-cliniques) sont encouragés. Un partenariat avec un groupe de recherche du secteur privé sur un programme amont sera également pris en considération.

Les demandes de financements jusqu'à concurrence de 200 000 euros/an/projet (les dépassements étant exceptionnels) pourront comporter non seulement des moyens matériels (fonctionnement, équipement) mais aussi permettre un recrutement sous contrat à durée déterminée (CDD) de jeunes scientifiques post-doctorants, d'ingénieurs ou de techniciens. Les demandes de recrutement devront être dûment motivées. Les financements alloués tiendront compte des ressources des différentes équipes, ainsi que des différents projets effectués dans ces équipes.

Les porteurs de projets sont invités à soumettre un dossier préparé en langue française ainsi qu'en langue anglaise pour en faciliter l'évaluation internationale. Les dossiers seront soumis au plus tard **le 24 juin 2005** par voie électronique et par voie postale (en trois exemplaires, soit un exemplaire revêtu des signatures originales et deux copies).

La présélection se fera sur la base du résumé du programme de recherche et des travaux antérieurs du demandeur. Les dossiers présélectionnés seront ensuite évalués par un comité scientifique ad hoc qui se réunira courant septembre 2005 et qui aura en main une double évaluation provenant d'experts français et étrangers. La composition du comité sera affichée sur le site internet du GIP ANR au plus tard quinze jours avant la date limite de soumission (www.gip-anr.fr). Le modèle de dossier auquel les porteurs de projets devront se conformer ainsi que les précisions sur les dépenses éligibles seront similaires à ceux diffusés pour le programme non thématique et disponibles sur le site internet du GIP ANR à partir du mercredi 18 mai.

L'ambition, l'originalité et l'interdisciplinarité du projet, la production scientifique du porteur du projet et de l'équipe dirigée par le porteur de projet, ainsi que celle des équipes associées, seront prises en considération lors de l'évaluation.

Il appartiendra à chaque porteur de projet consacré à la thématique : « Microbiologie-Immunologie », de situer éventuellement son projet par rapport aux autres AAP thématiques en fonction de ses objectifs scientifiques, la double soumission devant être évitée. À titre exceptionnel, certains projets, fortement interdisciplinaires pourront faire l'objet d'une évaluation par deux comités scientifiques du GIP ANR.

La mise en oeuvre de cet appel à projets sera réalisé par l'Inserm à qui le GIP ANR confiera la conduite opérationnelle de l'évaluation et de l'administration des dossiers de subvention.

La notification des résultats de l'AAP « Microbiologie-Immunologie » se fera courant septembre 2005.